



Factsheet

06.07.2007

Service de police aérienne, prestations de base / Grille quantitative en cas d'engagement permanent

En août 2003, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur de la surveillance passive permanente de l'espace aérien suisse (PLÜ OHNE). Cette mission est assurée depuis juillet 2005 par l'exploitation 24h sur 24 du système FLORAKO et la mise en place d'une permanence desservie par des Identification Operators (IDO).

Cette mesure a permis de recueillir plus d'informations, et donc plus de connaissances, sur les activités en cours dans l'espace aérien suisse et, par là, de mieux évaluer la menace.

Mais pour renforcer la sécurité de façon décisive en Suisse, il faudrait disposer de moyens d'intervention opérationnels en permanence (PLÜ MIT). Cela entraînerait des besoins accrus en personnel et en matériel.

Des études de faisabilité de la surveillance permanente de l'espace aérien avec des moyens d'intervention (PLÜ MIT) ont abouti au constat suivant (sur la base des expériences faites en situation de surveillance permanente passive) :

- Pendant les heures mobiles, la nuit et le week-end (donc en dehors des horaires de service de vol des Forces aériennes), il faudrait compter avec environ trois interventions par mois.
- Les causes principales des interventions sont les suivantes : écarts inexplicables et inexplicables par rapport au plan de vol (itinéraire de vol) et Lost-Comm (non-réponse à des appels radio ou impossibilité de contacter des aéronefs).

La mise en œuvre du projet PLÜ MIT nécessiterait 50 nouvelles places (dont 11 avec le savoir-faire de pilote) dans le domaine D et environ 13.2 millions de francs par année. Ces chiffres se basent sur les critères suivants :

- PLÜ MIT à partir de la fin du service de vol jusqu'au début du service de vol le jour suivant, ou le lundi pour le week-end.
- deux F/A-18 en état d'alarme avec armement minimum (canon et flares),
- temps de réaction de 30 minutes,
- aéroport de dégagement civil (Genève), prévu seulement à partir de 20h10,
- préparation séquentielle,
- pas de permanence pour le piquet du câble d'arrêt et le déblaiement de la neige.

En cas de décision d'exécution, il faut compter avec un délai de réalisation d'environ trois ans.

Le service de police aérienne effectue les tâches suivantes :

- assistance, par exemple en cas de problèmes de navigation et de pannes radio d'aéronefs et d'avions de ligne civils,
- constatation de violations de l'espace aérien telles qu'intrusions non autorisées ou écarts inexplicables ou inexplicables par rapport au plan de vol,
- vérification des vols disposant d'autorisations diplomatiques,
- application des restrictions d'utilisation de l'espace aérien (par exemple pendant le WEF ou le G8).